

JMB HOLDING
société civile au capital social de 9 226 668 €
Siège social : 115 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON
803 020 882 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le onze février,
A 14 heures,

Les associés de la Société JMB HOLDING, ci-après la « Société », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Arnaud BRUN, titulaire de	1 part
Madame Géraldine BRUN, titulaire de	1 part
Madame Justine BRUN, titulaire de	1 part
Succession de Monsieur Jean-Marc BRUN, titulaire de propriété de Madame Nicole BRUN comme dépendant de la communauté universelle.	9 266 665 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud BRUN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Mise à jour de la répartition du capital à la suite de la donation-partage intervenue le 22 juillet 2021 et modification corrélative des statuts,
- Agrément d'une nouvelle associée suite au décès de Monsieur Jean-Marc BRUN,
- Mise à jour de la répartition du capital en suite du décès de Monsieur Jean-Marc BRUN et modification des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide de mettre à jour la répartition du capital figurant dans les statuts afin de tenir compte de la donation à titre de partage anticipé réalisée suivant acte reçu par Maître Alexandre THUREL, Notaire à LYON (3ème), 1 rue Montebello, en date du 22 juillet 2021, par lequel Monsieur et Madame Jean-Marc BRUN ont fait donation à titre de partage anticipé, à leurs enfants, Géraldine BRUN, Justine BRUN et Arnaud BRUN de la nue-propiété de 8.765.664 parts sociales de la Société de la façon suivante :

- **A Géraldine BRUN,**
la NUE-PROPRIETE de : 2 921 888 parts,
numérotées de 461 005 à 3 382 892 inclus

- **A Arnaud BRUN,**
la NUE-PROPRIETE de : 2 921 888 parts,
numérotées de 3 382 893 à 6 304 780 inclus

- **A Justine BRUN,**
la NUE-PROPRIETE de : 2 921 888 parts,
numérotées de 6 304 781 à 9 226 668 inclus

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit la rédaction de l'article 7 des statuts sociaux :

« ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de neuf million deux cent vingt-six mille six cent soixante-huit euros (9 226 668 €).

Il est divisé en 9 226 668 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 9 226 668 inclus, et réparties entre les associés comme suit :

- **Succession Monsieur Jean-Marc BRUN à concurrence de**
461 001 parts en PLEINE PROPRIETE, ci 461 001 PP
numérotées de 4 à 461 004
8 765 664 en USUFRUIT, ci 8 765 664 US
numérotées de 461.005 à 9.226.668 inclus
(propriété de Madame Nicole BRUN comme
dépendant de la communauté universelle)

- **Madame Géraldine BRUN à concurrence de**
1 part en PLEINE PROPRIETE, ci 1 PP
numérotée 2
2 921 888 parts en NUE PROPRIETE, ci 2 921 888 NP
numérotées de 461 005 à 3 382 892 inclus

- **Monsieur Arnaud BRUN** à concurrence de
1 part en PLEINE PROPRIETE, ci 1 PP
numérotée 1
2 921 888 parts en NUE PROPRIETE, ci 2 921 888 NP
numérotées de 3 382 893 à 6 304 780 inclus

- **Madame Justine BRUN** à concurrence de
1 part en PLEINE PROPRIETE, ci 1 PP
numérotée 3
2 921 888 parts en NUE PROPRIETE, ci 2 921 888 NP
numérotées de 6 304 781 à 9 226 668 inclus

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 9 226 668 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en suite du décès de Monsieur Jean-Marc BRUN survenu le 30 juin 2023, et après avoir pris connaissance :

- des stipulations de l'article 16 des statuts de la Société relatives à la transmission d'actions par décès ou par suite de liquidation de communauté entre époux ;
- de l'attestation établie par Maître Alexandre THUREL, Notaire à LYON (3^{ème}), 1 rue Montebello, en date du 23 février 2024, précisant que les titres détenus par Monsieur Jean-Marc BRUN au capital de la Société sont la propriété de Madame Nicole BRUN comme dépendant de la communauté universelle,

décide :

- d'agréer Madame Nicole BRUN, née le 10 AVRIL 1950 à VALLEROY (54), en qualité de nouvelle associée de la Société à compter de ce jour,
- de mettre à jour la répartition du capital de la Société et de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de NEUF MILLION DEUX CENT VINGT SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE HUIT EUROS (9 226 668 €).

Il est divisé en 9 226 668 parts de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 9 226 668 et, réparties entre les associés de la manière suivante :

- **Madame Nicole BRUN** à concurrence de
461 001 parts en PLEINE PROPRIETE, ci 461 001 PP
numérotées de 4 à 461 004
8 765 664 en USUFRUIT, ci 8 765 664 US
numérotées de 461.005 à 9.226.668 inclus

- **Madame Géraldine BRUN** à concurrence de
1 part en PLEINE PROPRIETE, ci 1 PP
numérotée 2
2 921 888 parts en NUE PROPRIETE, ci 2 921 888 NP
numérotées de 461 005 à 3 382 892 inclus

- **Monsieur Arnaud BRUN** à concurrence de
1 part en PLEINE PROPRIETE, ci 1 PP
numérotée 1
2 921 888 parts en NUE PROPRIETE, ci 2 921 888 NP
numérotées de 3 382 893 à 6 304 780 inclus

- **Madame Justine BRUN** à concurrence de
1 part en PLEINE PROPRIETE, ci 1 PP
numérotée 3
2 921 888 parts en NUE PROPRIETE, ci 2 921 888 NP
numérotées de 6 304 781 à 9 226 668 inclus

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 9 226 668 parts »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Arnaud BRUN
Gérant

